

54



REPUBLIQUE DU SENEGAL

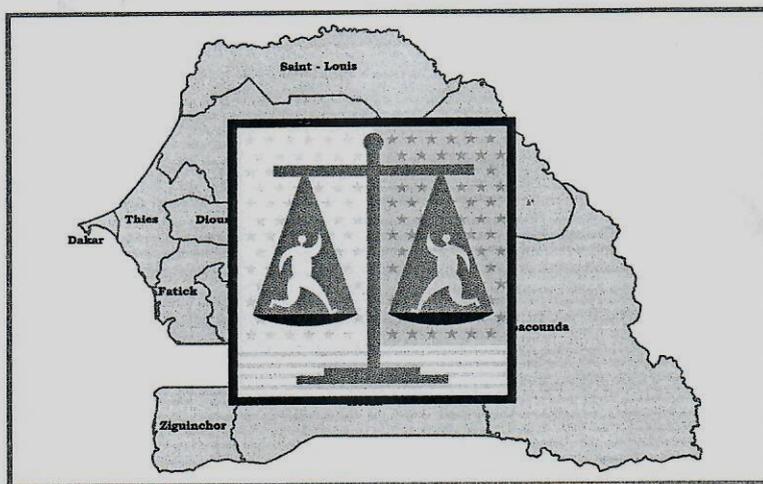
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement Social

M.F.F.D.S.

Promotion des droits de la Femme et de l'Enfant



Participation au Grand Débat de l'Information



Discours introductif de Madame Aïda MBODJ

**Ministre de la Femme, de la Famille
et du Développement Social**

Dakar, le 17 octobre 2006

Mr le Ministre de l'Information, Porte parole du Gouvernement
Mesdames, Messieurs les Conseillers Techniques,
Mmes, Mrs les Directeurs Nationaux et Chefs de Projets,
Mesdames, Messieurs les journalistes,
Chers Invités, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de venir participer aujourd'hui, avec tous mes collaborateurs, au Grand Débat de l'information, initié par mon collègue et ami Dr Bacar Dia, Ministre de l'Information, porte parole du Gouvernement.

Cette initiative heureuse participe d'une bonne politique de communication gouvernementale parce qu'elle offre aux membres du gouvernement une tribune pour porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale les politiques exécutées et les résultats obtenus.

En ce qui concerne mon secteur, l'étendue des compétences et la diversité des sujets (droits de la femme, droits de l'enfant, lutte contre la pauvreté, développement social, protection sociale des groupes vulnérables, etc.) sont telles qu'une seule séance ne suffit pas pour aborder de long en large toutes les questions nous concernant.

Je voudrais donc vous proposer, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Représentants des Organes de presse, de limiter le débat de ce jour aux politiques de promotion des droits de la femme et de l'enfant, en restant à votre entière disposition pour d'autres séances dans lesquelles nous pourrions aborder les autres sous-secteurs.

La longue marche des femmes sénégalaises vers le plein respect de leurs droits et de leur statut a enregistré depuis le début de l'alternance démocratique, ses avancées les plus significatives sur tous les plans. La dernière en date, échue seulement le 05 octobre 2006, a consacré aux femmes, après un combat de plus de deux décennies, le droit de prendre en charge au plan médical, leurs conjoints et leurs enfants.

Mais avant d'en arriver là, que de revendications brandies, que de conférences tenues, que de marches organisées, que de plaidoyer fait auprès des autorités et décideurs ?

En effet, au lendemain de l'accession du Sénégal à la souveraineté nationale, les pouvoirs publics avaient mis en place une politique visant la promotion de la femme.

Le Sénégal s'est doté d'un Code de la famille en **1972**.

Il a ratifié tous les instruments internationaux relatifs aux droits des femmes.

Il a aussi mis en place des mécanismes pour la promotion des femmes, basés sur l'information, la sensibilisation et la conscientisation des populations dans ce domaine.

Cette stratégie a abouti à l'instauration, par décret du 10 mars **1980**, de la Quinzaine nationale de la Femme.

Cette quinzaine offrait aux femmes un espace d'échanges, de sensibilisation et de plaidoyer sur des questions essentielles (droits, éducation, lutte contre les

violences, lutte contre la pauvreté, l'environnement, la santé, l'emploi, etc.).

Le Comité Consultatif National de la Femme, qui regroupe les représentantes des associations, des syndicats, des partis politiques, des départements ministériels sectoriels et de la société civile est également mis sur pied pour l'organisation et le suivi de la Quinzaine.

En **1982**, le gouvernement adopta le premier Plan National d'Action de la Femme pour poser les jalons d'une promotion durable de la femme à travers son implication effective et consciente dans la vie publique et privée et dans les instances de prise de décision.

Le Grand Prix du Chef de l'Etat pour la Promotion de la femme a été créé en **1989** et conçu comme un instrument de valorisation des activités et de la créativité féminine.

En **1994**, le Sénégal a accueilli la Conférence préparatoire africaine pour le Sommet de Beijing de **1995**. A la suite de ce sommet, le gouvernement a engagé un nouveau processus participatif pour l'élaboration du second Plan d'Action National de la Femme (PANAF) pour la période **1997-2001**. Ce plan qui servait de cadre d'orientation pour les interventions en matière de promotion de la femme entrainait en droite ligne dans les choix stratégiques du 9^{ème} plan de développement économique et social et dans le respect des engagements souscrits par le Sénégal lors des conférences de Vienne, du Caire, de Copenhague et de

Beijing.

L'évaluation du PANAF a permis de constater quelques résultats positifs qui ont eu un impact certain sur la situation des femmes, notamment en termes de renforcement de capacités, d'amélioration de la santé reproductive, de scolarisation et de maintien des filles à l'école, d'alphabétisation accordant la priorité à la femme, de financement des activités des femmes, de développement du mouvement associatif, etc.

Cette brève rétrospective de l'évolution de la politique de promotion de la femme nous amène donc à constater, au lendemain de l'alternance, qu'en dépit des progrès réalisés, il restait beaucoup à faire pour éradiquer les disparités et les discriminations basées sur le sexe, encore perceptibles dans beaucoup de domaines.

Monsieur le Ministre, Mmes, Mrs les journalistes,

En **2000**, la rupture fondamentale au plan des institutions que représente l'alternance au pouvoir consacre, par la même occasion, l'avènement d'un nouveau contexte politico-institutionnel marqué par la touche ou l'approche suffisamment engagée de l'avocat qu'est le nouveau Président de la République du Sénégal sur les questions des droits de l'Homme, particulièrement ceux de la femme et de l'enfant.

C'est ainsi que dès **2001**, il soumet au peuple l'adoption d'une nouvelle constitution qui affirme l'adhésion du Sénégal à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du

Citoyen de 1789, et aux instruments internationaux que sont, entre autres, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979, la Convention relative aux Droits des Enfants du 20 novembre 1989.

Un vent nouveau dans les politiques de promotion des droits de la femme et de l'enfant venait ainsi de souffler, tirant sa source et sa force dans la volonté politique et l'engagement sans précédent du chef de l'Etat d'accorder à chaque sénégalais et à chaque sénégalaise le plein exercice de ses droits.

En ce qui concerne les droits de la femme, il met en place des mécanismes nouveaux chargés de piloter les politiques de promotion des droits et du statut de la Femme.

Il s'agit de :

- deux départements ministériels dans l'architecture gouvernementale (MFFDS et MPMEEFM)
- deux fonds de crédit destinés aux femmes : le Projet de Crédit des Femmes et le Fonds pour l'entreprenariat féminin qui ont déjà injecté plus de 5,5 milliards de FCFA de financement chez les femmes
- un Projet Genre et renforcement des capacités pour l'intégration de la dimension Genre dans les politiques, projets et programmes du gouvernement qui a fini de hisser le concept genre au rang de priorité nationale,

- un Centre national et des Centres départementaux d'assistance et de formation pour la femme (CENAF/CEDAF) qui se mettent progressivement en place et qui vont révolutionner l'encadrement des femmes et le renforcement de leurs capacités
- un Projet sectoriel Femme de lutte contre le VIH Sida,
- un Plan d'action national pour l'abandon des mutilations génitales féminines qui a permis à plus de 1500 villages de faire des déclarations publiques d'abandon de ces pratiques néfastes
- trois projets de lutte contre la pauvreté que sont le PLCP, le PFDS et le PAREP qui ont injecté plus de 40 milliards dans la réalisation d'infrastructures sociales, la microfinance et le renforcement des capacités.

Par ailleurs, il renforce très sensiblement les mécanismes pertinents trouvés sur place. C'est le cas pour :

- le Fonds d'action de la Femme qui est passé de 5 à 122 millions de francs par an,
- la Quinzaine nationale de la Femme qui a subi de nombreuses mutations positives,
- le Grand Prix du Chef de l'Etat pour la Promotion de la Femme qui est passé de 5 à 15 millions et va sans doute arriver à 20 millions avant la prochaine édition (projet de décret déjà introduit),

- le Programme d'Allègement des Travaux de la Femme qui s'est intensifié dans son volume, diversifié dans son contenu et renforcé dans ses ressources budgétaires,
- le Fonds de Promotion économique qui a densifié et diversifié les offres de financement aux femmes et aux jeunes.

Dans le domaine de l'accès des femmes aux instances de décision, c'est sous l'alternance que nous avons enregistré pour la première fois au Sénégal, une femme Premier Ministre du Gouvernement, une femme Présidente de la plus haute juridiction du pays, une femme Vérificateur général de la plus haute institution de contrôle l'IGE, des femmes promues dans le commandement territorial, le plus de femmes promues Ambassadeurs (7), le plus de femmes promues Ministre d'Etat, Ministres, Députés, Maires, Conseillères de la République ou des collectivités locales, Directrices générales ou nationales.

Dans le domaine de la santé, des politiques intenses de prévention et de sensibilisation sont menées pour changer les comportements des femmes en milieu communautaire afin de lutter contre la mortalité, la malnutrition, les comportements à risques et la maladie.

Le programme Prévention de la Transmission Mère Enfant du Sida qui est développé dans toutes les régions a fait enregistrer un recul de la transmission de 30% à 5%.

Les Antirétroviraux (ARV) sont gratuits pour toutes les femmes séropositives ou atteintes du SIDA.

Le taux de couverture en moustiquaires Imprégnées des femmes enceintes est passé de 22% en 2000 à 42% en 2004.

La Loi sur la santé de la reproduction a été promulguée en 2005 et traduite en Feuille de route pour la santé de la reproduction pour tous les acteurs.

La prise en charge gratuite des césariennes, des accouchements et récemment des fistules obstétricales est garantie dans les régions les plus pauvres.

De même, la gratuité du traitement des femmes enceintes atteintes de paludisme est assurée.

L'impact de tous ces efforts conjugués a fait que le taux de mortalité maternelle a chuté de 510 ‰ à 434 ‰ entre 2000 et 2005.

En ce qui concerne le secteur de l'Education, la Scolarisation des Filles a connu un bond qualitatif de 63% à 80.6% entre 2000 et 2005. Une meilleure prise en compte de la dimension genre dans les aspects pédagogiques, programmatiques et humains est assurée.

Dans le domaine de l'égalité de traitement fiscal entre homme et femme, les modifications du Code général des Impôts sont en cours.

Monsieur le Ministre, Mmes, Mrs les journalistes,

Pour consolider et amplifier tous ces acquis pour la décennie à venir, mon département a élaboré une Stratégie

nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) qui prend le relais des PANAF. Cette stratégie a été adoptée en Conseil des Ministres le 05 octobre passé et va coûter plus de 30 milliards d'ici 2015. La mise en œuvre de cette stratégie sera sous-tendue par un autre document élaboré par mon département : le Guide méthodologique pour l'intégration du Genre dans les programmes, politiques et projets de développement.

Monsieur le Ministre, Mmes, Mrs les journalistes,

Dans le domaine de la promotion des droits de l'Enfant, conformément à ses engagements de bâtir un monde meilleur pour les enfants en ratifiant la quasi-totalité des conventions et autres instruments de protection des droits de l'enfant, le Sénégal met en œuvre divers projets et programmes dans les secteurs relatifs à l'intérêt supérieur de l'Enfant. Il s'agit de :

1. La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant créée en 2002
2. Le Projet Education à la Vie Familiale dans les Daaras
3. Le Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des enfants,
4. Le projet IPEC/BIT engagé aussi dans les Pires Formes de Travail des Enfants,
5. Le Centre d'Ecoute, d'Information et d'Orientation pour enfants en situation difficile dénommé GINNDI mis en

place en 2003 par le Chef de l'Etat à la suite de sa visite aux « *fakhman* » de la corniche.

Le Centre qui constitue une référence sur le continent africain connaît actuellement une affluence importante et dispose d'installations fonctionnelles qui permettent un régime d'internat (dortoirs, toilettes, cuisines, espaces loisirs, jardins, mosquée).

D'autres initiatives importantes sont entreprises par l'Etat et ses partenaires pour renforcer la protection des enfants :

- L'adoption d'un Plan-Cadre national pour l'élimination du travail des enfants
- L'enregistrement des enfants à la naissance dont le taux est passé de 60,9% en 2000 à 78,5% en 2004
- L'abandon de l'excision et des mariages précoces pour lesquels 1.531 villages ont fait des déclarations d'abandon. Le Chef de l'Etat vient de prendre en juillet 2006 la décision de faire incriminer les mariages précoces dans le cadre de la réforme pénale
- La campagne de plaidoyer pour l'abandon de toute forme de violence faite aux enfants que j'ai lancée ~~par~~ le 16 juin 2006 à l'occasion de la célébration de la journée de l'Enfant africain
- L'initiative conjointe Gouvernement du Sénégal / Partenaires au développement / Société civile pour le retrait des enfants de la rue qui vient de faire l'objet d'un

Conseil présidentiel la semaine passée avec 16 directives importantes du chef de l'Etat

- L'intégration des questions relatives à la CDE dans les programmes scolaires, dans la formation initiale et continue des magistrats et auxiliaires de la justice.

Dans le domaine du droit à l'éducation, le Président de la République a inscrit parmi ses projets prioritaires la Case des tout-petits dans le secteur du préscolaire. Cette infrastructure qui doit être construite dans l'ensemble des 14.000 villages du pays permet à l'enfant de bénéficier à la fois des services de santé, de nutrition, d'éducation et même des nouvelles technologies.

Le Gouvernement a aussi consenti des efforts progressifs qui ont amené la part de budget consacrée à ce secteur à 40% du budget global de l'Etat. C'est ainsi qu'en 2005, l'UNESCO a déclaré le Sénégal comme leader mondial dans le financement de l'Education.

Cet important effort budgétaire a eu un impact important sur l'accès des enfants à l'éducation :

- Le taux d'accès au préscolaire est passé de 8% en 2000 à 20% en 2005 (dont 52% des filles), avec la multiplication des Cases des Tout Petits, des Cases Communautaires et autres centres privés,
- Au cycle primaire, le taux brut de scolarisation est passé de 60% en 2000 à 82,5% en 2005. Il faut signaler à ce niveau que d'importants progrès ont été réalisés dans la

scolarisation des filles dont le taux est passé entre 2001 et 2005 de 67,6% à 80,6%, avoisinant ainsi celui des garçons (84,4%).

La poursuite de ces efforts dans le cadre du PDEF permet d'espérer l'atteinte de l'objectif de l'éducation pour tous en 2010.

Dans le domaine du droit à la santé, la part du Ministère de la Santé dans le budget national a atteint 10% dépassant les normes de l'OMS avec une prise en charge totale et gratuite de la vaccination des enfants.

Cette augmentation considérable du budget permet de mettre en œuvre les programmes de santé primaire concernant l'enfant que sont :

- 1) Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) ;
- 2) Le Programme de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME) ;
- 3) Le Programme de prise en charge des épidémies ;
- 4) Le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) ;
- 5) Le Programme National de Lutte contre le Paludisme ;
- 6) Le Programme National de Lutte contre le VIH/Sida avec une composante Orphelins et Enfants rendus Vulnérables par le VIH/SIDA (OEV).

Ainsi, des milliers d'enfants échappent à la mort grâce à la généralisation des programmes de vaccination, à la supplémentation en fer et en vitamines A, l'iodation du sel, la

promotion de l'allaitement maternel exclusif, la surveillance et l'éducation nutritionnelle, etc.

Ainsi, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 142,5‰ en 2000 à 121‰ en 2005 et le taux de mortalité infantile de 63,5‰ en 2000 à 61‰ en 2005.

L'insuffisance pondérale et le retard de croissance ont également chuté sensiblement.

Dans le domaine de la protection juridique des enfants, le Sénégal a ratifié beaucoup de conventions et promulgué beaucoup de lois protégeant les enfants contre l'atteinte à leurs droits et intégrité physique.

Par ailleurs, le Sénégal participe à la quasi-totalité des rencontres internationales et a organisé à Dakar en 2003 la Revue des Pairs de l'Afrique de l'Ouest sur la situation des Enfants dans la sous-région et l'élaboration de nouvelles orientations pour la mise en œuvre de la CDE.

La protection juridique des enfants a connu une avancée importante en 2005 avec le vote de la loi 2005-02 du 29 avril 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes.

Des assises nationales sur la mendicité des enfants sont également en cours de préparation.

Tous ces résultats en matière de politique de promotion et de protection des droits de l'enfant viennent d'être présentés au Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies

qui a vivement félicité le Sénégal pour les progrès accomplis depuis son dernier rapport qui datait de 1995.

Au demeurant, en dépit des efforts consentis et des avancées considérables obtenues par l'Etat dans beaucoup de domaines, il existe encore des contraintes rigides en matière de promotion des droits de la femme et de l'enfant :

- la persistance de certaines traditions et croyances néfastes
- la faiblesse de la disponibilité de certains indicateurs liés aux femmes et aux enfants
- la faible couverture géographique de certains programmes pertinents
- le retard observé dans la mise en place d'un observatoire des droits de la femme et de l'enfant,
- le manque de capacités techniques des divers intervenants
- la faible saisine des juridictions pour l'application des textes en vigueur
- l'insuffisance des ressources budgétaires,
- l'insuffisante harmonisation des textes du droit interne avec les conventions internationales.

Pour juguler tous ces phénomènes, l'Etat et les autres acteurs prennent des initiatives hardies tendant à prévenir, à réprimer et à enrayer tous les abus, exploitations et discriminations à l'égard des femmes et des enfants.

En définitive, sous la conduite engagée et volontariste du Président de la République, le gouvernement ne ménage aucun effort pour respecter ses engagements internationaux et tenir ses promesses internes. Mon département a instauré avec tous les autres acteurs institutionnels et non institutionnels une dynamique et un engouement sans précédents qui laissent augurer un présent et un lendemain meilleurs pour les femmes et les enfants.

Pour étayer cet engagement du chef de l'Etat, je vous invite à visionner le film « Me Wade au féminin » qui nous décline, au-delà de nos frontières, le panafricaniste qui a placé la femme et la jeunesse au cœur de son projet politique

Je vous remercie de votre aimable attention.